

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE  
DU 09 AVRIL 2015**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

**ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE**

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents.....	33
Absents représentés .....	7
Absents excusés .....	5
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE NEUF AVRIL à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe Bouyssou, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 3 avril 2015 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL****PRESENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT (à partir du point B), RHOUMA, MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée, M. MOKRANI (à partir du compte-rendu des débats), adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA (jusqu'au point G), Mme RODRIGO, MM. TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, PAURON, PIERON, MISSLIN, M. AIT AMARA (à partir du point A), Mmes SIZORN, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mme POURRIOT, Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON Sigrid, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par M. BELABBAS (jusqu'au point A),  
Mme GAMBASIO, adjointe au Maire, représentée par M. BEAUBILLARD,  
M. ALGUL, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI (à partir du compte-rendu des débats),  
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,  
Mme KIROUANE, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,  
M. LECLERCQ, conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,  
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD Sandrine,  
M. CHIESA, conseiller municipal, représenté par Mme POLIAN (à partir du point H).

**ABSENTS EXCUSES**

M. MOKRANI, adjoint au Maire, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
M. ALGUL, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
M. AIT AMARA, conseiller municipal, (jusqu'au compte-rendu des débats),  
M. SEBKHI, conseiller municipal,  
M. ZAVALLONE, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réunie la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**M. BOUYSSOU** ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche, Communistes, Parti de Gauche, Ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 22 janvier 2015.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 7 février 2015.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

## **AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE**

### **A) ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Séverine Peter

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

**A/ ADOPTE** le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal.

(33 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**B) FINANCES****Compte de gestion du receveur 2014**

Budget principal

Budget annexe d'assainissement

Budget annexe du chauffage urbain

Budget annexe de la restauration municipale

Budget annexe aide à domicile

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

Budget annexe du cinéma municipal Le Luxy

Budget annexe du service public d'élimination des déchets

Rapporteur : Mehdy Belabbas

**M. BOUYSSOU.** - *« ... vous votez, vous vous abstenez, ça veut dire que vous mettez en doute le fait que le receveur qui est un agent de l'État ait bien exécuté son travail et il risque d'avoir des retraits sur ses sous personnels puisqu'il engage sa responsabilité (bruit) personnelle. Je crois que j'ai donné un coup de pied dans une prise. J'ai vu que j'avais un espèce de truc aux pieds. Ah non, ce n'est pas ça. Ça va aller bien. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

**B/ ARRETE** les comptes de gestion du receveur municipal de l'exercice 2014 relatifs au :

- Budget principal
- Budget annexe d'assainissement
- Budget annexe du chauffage urbain
- Budget annexe de la restauration municipale
- Budget annexe de l'aide à domicile
- Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
- Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- Budget annexe du cinéma municipal le Luxy
- Budget annexe du service public d'élimination des déchets

(33 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**E) FINANCES****Budget primitif 2015**

- 1/ Budget ville
  - Programme d'emprunt 2015
  - Reprise du résultat 2014
- 2/ Budget annexe d'assainissement
- 3/ Budget annexe du chauffage urbain
- 4/ Budget annexe de la restauration municipale
- 5/ Budget annexe aide à domicile
- 6/ Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
- 7/ Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- 8/ Budget annexe du cinéma municipal « Le Luxy »
- 9/ Budget annexe du service public d'élimination des déchets
- 10/ Vote des taux de fiscalité directe locale

Rapporteur : Mehdy Belabbas

**M. BOUYSSOU.** - *« Donc, je zappe le compte administratif. J'ai zappé autre chose, du coup. Je suis désolé. Je n'ai pas l'habitude de faire voter un budget. J'ai fait le point B, je saute le point C, c'est bien ça. Le point D, l'affectation des résultats 2014, est-ce que j'ai le droit de les faire voter bien que nous n'ayons pas voté le compte administratif ? Théoriquement, non. Je laisserai ça à Romain Marchand. Alors, on passe au budget primitif. Est-ce que vous êtes d'accord pour le voter ? Ah non, je crois que Sandrine Bernard a demandé qu'on le divise, le budget primitif puisque vous allez voter quelques annexes. D'accord. Donc, je vous soumetts aux voix le budget ville. Qui est pour ? On va laisser le photographe photographier. Gardez les mains en l'air. Merci. Qui est contre ? Là aussi, on va laisser le photographe photographier. Parce qu'il faut quand même qu'on immortalise le moment. Qui s'abstient ? C'est bon. Dit comme ça, ça nous permettra d'amortir les dépenses de communication.*

*Alors, le budget annexe d'assainissement, qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.*

*Le budget annexe du chauffage urbain, qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.*

*Le budget annexe de la restauration municipale, qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.*

*Le budget annexe des aides à domicile, qui est pour ? Unanimité. Merci. Merci pour cette unanimité qui ira droit au cœur des personnes âgées. Très bien.*

*Alors ensuite budget annexe du centre médico psycho-pédagogique, qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ah non, c'est l'unanimité. (Rire) Non, Méhadée Bernard, tu ne vas pas voter contre quand même. Tu es restée perchée, comme on dit.*

*Ensuite, le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile, qui est pour ? Merci. Voilà, unanimité. Il y a quand même quelques bravos, Mehdy Belabbas. Il y a quelques sections budgétaires qui font l'unanimité. C'est bien.*

*Alors, on va voir, budget annexe du cinéma municipal Le Luxy, qui est pour ? Merci. La Gauche unie sur cette question pour l'art et l'essai, c'est parfait. Qui est contre ? Non, M. Bouillaud. Non, heureusement, Mme APPOLAIRE, elle a contrôlé votre bras. (Rires) Je l'ai vue. C'est la seule qui suit dans cette assemblée communale. Donc, qui s'abstient ? Voilà ! Merci. (Rire) Et que je ne vous vois pas au Luxy après un vote pareil. (Rires)*

*Alors ensuite, le budget annexe du service public d'élimination des déchets et Dieu sait s'il y en a. Qui est pour ? Merci. Qui s'abstient ? Merci.*

*Alors ensuite, oui, le vote des taux. Dites donc, j'allais oublier ça. C'est ennuyeux. Alors, le vote des taux de fiscalité directe locale dont je rappelle que la réévaluation que nous a brillamment présentée Mehdy Belabbas est à 1,5 % des taux, pas de la totalité du périmètre de la taxe. Il ne faut pas confondre. Alors, qui est pour cette augmentation ? Merci. Qui est contre ? Merci. Vous la payerez quand même. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

**E1/** ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2015 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2015, AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 5 053 047 euros destiné à financer le programme d'équipement 2015 retenu par le conseil municipal et APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

(33 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**E2/** ADOPTE le budget annexe d'assainissement de l'exercice 2015 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe d'assainissement 2015.

(33 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**E3/** ADOPTE le budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2015 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du chauffage urbain 2015.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**E4/** ADOPTE le budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2015 tant en fonctionnement qu'en investissement.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**E5/** ADOPTE le budget annexe de l'aide à domicile de l'exercice 2015 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe de l'aide à domicile 2015.

(unanimité)

**E6/** ADOPTE le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de l'exercice 2015 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du centre médico-psycho pédagogique 2015.

(unanimité)

**E7/** ADOPTE le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile de l'exercice 2015 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du service de soins infirmiers à domicile 2015.

(unanimité)

**E8/** ADOPTE le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy de l'exercice 2015 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy 2015.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**E9/** ADOPTE le budget annexe du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2015 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du service public d'élimination des déchets 2015.

(33 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**E10/** FIXE comme suit les taux de la fiscalité directe locale :

<u>DESIGNATION DES TAXES</u>	<u>TAUX DEFINITIVEMENT FIXE</u>
⇒ <b>Taxe d'habitation</b> .....	<b>19,59 %</b>
⇒ <b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b> .....	<b>32,75 %</b>
⇒ <b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b> .....	<b>51,66 %</b>

(33 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

## **F) FINANCES**

### **Délégation du Conseil Municipal au Maire en matière d'emprunts**

Rapporteur : Mehdy Belabbas

**M. BOUYSSOU.** - « Alors ensuite, la délégation, c'est le point F. Je peux le faire voter aussi, j'ai le droit. Alors, la délégation du Conseil Municipal au Maire effectivement en matière d'emprunts. Mais quand il faudra aller négocier dans les salles où il faut taper au téléphone, un truc absolument affreux ou tu ne dors pas pendant 48 heures, j'ai bien sûr donné délégation quand même à Mehdy Belabbas sur ces affaires-là. Mais il faut néanmoins que le Conseil me donne délégation. Alors qui est favorable à ce que je prenne cette responsabilité y compris pénale ? Merci. Vous auriez pu voter contre. Qui est contre ? Ah, il n'y a que la Droite qui me soutient dans cette affaire. Ça, c'est bien. Qui s'abstient ? Merci. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

F/ DELEGUE à Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine les pouvoirs pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limite ci-après définies :

- PRECISE que la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités,
- AUTORISE le Maire pour assurer le financement de son programme d'investissement à contracter des emprunts avec des phases de mobilisation, l'ensemble des emprunts mobilisés au cours de l'exercice ne pourra dépasser le montant voté au titre de l'exercice budgétaire 2015 (budget primitif, budget supplémentaire et éventuelles décisions modificatives),
- DELEGUE au Maire les pouvoirs pour mener les opérations nécessaires à la gestion de la dette dans les conditions et limites fixées ci-dessus, qu'il s'agisse d'options prévues par les contrats de prêts existants, de nouveaux contrats ou de contrats de réaménagement de dette, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

En outre, dans l'intérêt de la collectivité et dans les limites et conditions fixées ci-dessus le Maire décidera de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passera à cet effet les actes nécessaires.

- PRECISE que les délégations de compétence au Maire définies ci-dessus sont limitées à l'exercice budgétaire 2015,
- PRECISE que l'adjoint au Maire délégué par le Maire pourra exercer les pouvoirs présentement délégués au Maire par le Conseil Municipal et signer les actes correspondants. A défaut et en cas d'empêchement du Maire ou de l'adjoint, il sera fait application de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales,
- et PRECISE que conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal sera tenu informé des emprunts contractés, et des opérations de gestion de dette réalisées, dans le cadre de cette délégation de compétence.

(33 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**C) FINANCES****Compte administratif 2014**

- 1/ Budget principal
- 2/ Budget annexe d'assainissement
- 3/ Budget annexe du chauffage urbain
- 4/ Budget annexe de la restauration municipale
- 5/ Budget annexe aide à domicile
- 6/ Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
- 7/ Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- 8/ Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy
- 9/ Budget annexe du service public d'élimination des déchets

Rapporteur : Mehdy Belabbas

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, je crois que je vais pouvoir faire une pause de quelques minutes, je reviens le plus vite possible et c'est donc Romain Marchand qui va devoir meubler pendant que je sors de la salle et faire voter le compte administratif. »*

**M. MARCHAND.** - *« Bien. Alors, le compte administratif, donc il y a neuf budgets différents à voter. Donc, pour le budget principal, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*Deuxième budget annexe d'assainissement, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*Budget annexe du chauffage urbain, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*Budget annexe de la restauration municipale, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*Budget annexe aide à domicile, qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il y en a qui n'ont pas voté, je crois.*

*Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*Budget annexe du service public d'élimination des déchets, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*Voilà, donc on en a terminé avec le compte administratif. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

**C/** M. MARCHAND devient président de séance pour l'examen du compte administratif 2014 de la Ville.

*(Monsieur BOUYSSOU sort de la salle au moment du vote conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales).*

ARRETE les comptes administratifs 2014, concernant :

**C1/** le budget principal

(33 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**C2/** le budget annexe d'assainissement

(33 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**C3/** le budget annexe du chauffage urbain

(37 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**C4/** le budget annexe de la restauration municipale

(37 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**C5/** le budget annexe aide à domicile

(unanimité)

**C6/** le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

(unanimité)

**C7/** le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

(unanimité)

**C8/** le budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy

(37 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**C9/** le budget annexe du service public d'élimination des déchets

(33 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

*Monsieur Bouyssou reprend la présidence de la séance.*

**D) FINANCES****Affectation des résultats 2014**

- 1) Budget principal
- 2) Budget annexe de la restauration municipale

Rapporteur : Mehdy Belabbas

**M. MARCHAND.** - *« Il faut ensuite passer à l'affectation des résultats 2014. Alors, budget pour le budget principal, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? On est au point D, affectation des résultats 2014. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« On s'abstient. »*

**M. MARCHAND.** - *« D'accord. Il suffit de lever la main quand je dis abstention. Budget annexe de la restauration municipale, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et on a donc terminé avec le vote du compte administratif et de l'affectation des résultats. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

**D1/ DECIDE** d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2014 du budget principal d'un montant de 8 356 334,85 euros au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde sera repris au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » lors du vote du budget primitif 2015.

(33 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**D2/ DECIDE** d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2014 du budget annexe de la restauration municipale d'un montant de 2 608,72 euros au financement des dépenses d'investissement, DIT que ce solde sera constaté au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé» du budget annexe de la restauration municipale 2015.

(33 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**G) FINANCES****Subventions 2015**

- 1) Attribution de subventions municipales aux associations et organismes locaux
- 2) Répartition de la dotation départementale aux associations locales

Rapporteur : Mourad Tagzout

**M. MARCHAND.** - *« Si le Maire ne revient pas tout de suite, on va donc passer au point suivant qui concerne les subventions aux associations. Et je pense que c'est notre collègue Mourad Tagzout qui va présenter la répartition des subventions. »*

**M. TAGZOUT.** - *« Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Conseiller délégué en charge de la vie associative, il me revient de vous présenter ce rapport concernant les subventions 2015 à une heure assez avancée de la soirée. Dans la présentation des subventions 2014, je soulignais les inquiétudes suscitées dans le monde associatif des effets de la baisse annoncée de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017 des dotations de l'État aux collectivités que nous avons évoquée tout à l'heure. Je pointais également la nocivité des politiques d'austérité dictées par Bruxelles et menées avec zèle par nos gouvernements successifs sur la situation économique et sociale de notre pays et leurs effets dévastateurs sur notre société. Un an après, ces inquiétudes sont dramatiquement confirmées. Au plan économique et social, on constate un effondrement de l'investissement public et privé, la montée de la pauvreté, l'aggravation de la situation de l'emploi avec, comme le souligne récemment l'INSEE, pas de perspective de recul du chômage dans l'année. Malgré la magnifique réaction populaire du 11 janvier autour des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, on ne peut pas nier la gravité de l'état de notre société : montée du racisme, repli sur soi d'une part importante de notre peuple en particulier des catégories populaires avec, chez un grand nombre, un dégoût de la politique face aux engagements non tenus. Cette situation profite aux fascistes de tous poils qui gangrènent notre société : le Front National, les obscurantistes de toute obédience. La réforme territoriale à venir va encore aggraver la crise démocratique en éloignant les citoyens des centres de décision, ceci toujours et encore dans le but de réduire les dépenses publiques en diminuant les services publics au profit des grands groupes financiers.*

*À Ivry, la majorité municipale fait le choix de ne pas se soumettre à cette logique mortifère et de continuer à mener une politique ambitieuse et solidaire au service de notre population, malgré l'aggravation des contraintes budgétaires imposées par le Gouvernement. Pour nous, dans ce contexte difficile, cette politique n'a de sens que si elle se fait en y associant les Ivryens et en leur donnant plus d'espace pour s'exprimer, plus d'outils pour s'informer, plus de pouvoir pour peser. Il s'agit là du cœur de notre projet municipal. Dans notre ville, les associations jouent un rôle majeur en ce sens. Elles contribuent amplement au vivre ensemble dans les domaines de la santé, de l'aide sociale, de l'accès aux droits, de l'éducation populaire, de la préservation de l'environnement, de la jeunesse, des sports et de la culture. Ces associations participent au développement du territoire, créent du lien social, des solidarités et répondent de plus en plus à des besoins que les pouvoirs publics ne peuvent pas ou ne veulent pas satisfaire. Leur travail de proximité souvent complémentaire des missions de l'administration municipale collabore à la mise en œuvre des orientations municipales et contribue à dynamiser les enjeux définis pour le nouveau mandat, à savoir la démocratie participative, la solidarité dans la ville, l'accès au savoir et aux connaissances, le vivre en paix et le travail en direction des enfants et des jeunes. En ce sens, elles sont des partenaires privilégiés pour la commune.*

*Je tiens de nouveau à honorer l'engagement des centaines de bénévoles ivryens qui au quotidien font vivre notre riche tissu associatif local, indispensable à notre vivre ensemble.*

*Aussi, nous continuerons à faire du soutien aux associations une priorité et d'œuvrer à l'amélioration du partenariat construit avec elles depuis de nombreuses années et qui s'est encore traduit en 2014 par un accompagnement transversal des services pour aider les associations à la construction et à la réalisation de leurs projets :*

- l'élaboration et la diffusion d'un guide pratique destiné aux associations informant de l'ensemble des aides proposées par la ville en termes de prêt de salles, de communication, d'aides financières, etc,*
- l'invitation faite aux associations à participer aux événements municipaux,*
- l'information transmise aux Ivryennes et Ivryens sur les événements associatifs via Ivry ma ville, le site de la ville, la lettre hebdo, Facebook et Twitter.*

*À cela s'ajoute une aide logistique avec la mise à disposition par la ville de salles dans toute la ville afin que les associations puissent développer leurs activités, et ce, pour un volume horaire de 15 723 heures contre 17 655 heures en 2013 et 7 547 m<sup>2</sup> de locaux qui accueillent en permanence 51 associations contre 48 l'an dernier. À cet égard, il convient également de souligner le travail des agents communaux en appui auprès des associations de notre ville.*

*Concernant les subventions, les associations ont fait connaître leurs besoins d'aide financière par le biais du dossier des demandes de subvention. La ville ayant décidé de maintenir son effort pour soutenir l'activité associative sur son territoire, ces dossiers ont été traités en fonction des quatre critères retenus, à savoir le développement d'une activité au plan local, la mise en œuvre d'actions favorisant la citoyenneté et la solidarité, l'accès aux connaissances et l'épanouissement de la personne, l'amélioration du cadre de vie ainsi que l'impulsion d'une dynamique de projet. Il est proposé d'octroyer 3,9 millions d'euros de subventions de fonctionnement, soit sensiblement la même somme qu'en 2014, ceci à 123 associations contre 127 l'an dernier. Pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 € des conventions triennales d'objectifs sont passées par chacun d'elles avec la ville, selon les termes de la loi. D'autre part, le Conseil Général du Val-de-Marne a voté une dotation de 37 000 € à destination des associations locales ivryennes. L'assemblée départementale a décidé de procéder à un versement direct aux communes desdites dotations, à charge pour celles-ci de procéder à leur répartition et au paiement de subventions allouées à chaque association. Le principal critère de répartition pris en considération est celui de l'importance des activités développées par les associations et leurs incidences tant sur le plan local que départemental, voire international. Il est aussi à rappeler qu'en cours d'année, des projets associatifs nouveaux ou plus aboutis pourront être aidés par la ville dans le cadre d'une enveloppe relativement limitée.*

*Ce budget confirme nos engagements auprès du mouvement associatif de notre ville et notre volonté de poursuivre et d'amplifier les relations de partenariat tissées avec lui dans une logique de coopération mutuellement avantageuse entre la ville et les associations, qui respecte et favorise le rôle et l'autonomie de chacun. Dans ce sens, nous continuerons à multiplier et diversifier les échanges avec les associations sous différentes formes : réunions bilatérales avec les services municipaux, rencontres thématiques, forums, aide à la coopération entre associations. La rencontre qui a eu lieu hier soir avec plusieurs associations pour discuter des conditions d'une convergence des actions citoyennes autour du sommet climat qui aura lieu à Paris en décembre prochain constitue un exemple parmi d'autres de ce que nous voulons faire en la matière.*

*Nous continuerons également de travailler à l'amélioration de la visibilité des activités associatives dans la ville pour susciter l'engagement associatif et pour une meilleure reconnaissance de celui-ci. En 2015, nous accélérerons la mise en œuvre du projet de création d'un espace associatif en veillant à ce que celui-ci réponde réellement aux besoins des associations et en trouvant avec elles les meilleures formes pour leur implication dans son fonctionnement. À l'instar du reste de notre pays, notre ville est confrontée à des difficultés et des dangers inédits : contraintes budgétaires sans précédent, dépouillement de prérogatives essentielles par la future réforme territoriale. Nous nous dégagerons de cet étai que par une implication encore plus grande des citoyens dans la vie de notre commune et pour le développement des moyens de notre ville au service de tous. Les associations ont une place importante à prendre dans cette mobilisation citoyenne. Pour cela et pour le rôle fondamental que jouent les associations pour notre vivre ensemble que j'ai évoqué tout à l'heure, il est essentiel que nous travaillions davantage ensemble au sein de la commission citoyenneté à l'affinement et au renforcement de notre politique en destination des associations. Le budget que je vous propose et que je vous demande d'adopter par cette délibération s'inscrit dans l'objectif de continuer à faire d'Ivry une ville moderne, démocratique et solidaire. Je vous remercie. »*

**M. MARCHAND.** - *« Bien, merci Mourad Tagzout pour cette présentation très complète. Est-ce qu'il y a des interventions sur les subventions aux associations ? Alors, M. Bouillaud. Pour le groupe PS, je ne vois pas. C'est Thérèse Pourriot ? Sigrid Baillon. M. Bouillaud, allez-y. »*

**M. BOULLAUD.** - *« Merci. Je voulais savoir, je vais faire très bref sur les subventions aux associations. C'était principalement sur les critères d'attribution de ces subventions. Parce que je ne comprends pas tout à fait la somme totale de 5 700 € qui sont versés dans le secteur des relations internationales notamment, auquel j'enlève quand même le jumelage qui est quand même une compétence qu'on retrouve dans toutes les collectivités et qui est versée aux associations dans le cadre des relations internationales donc. Les difficultés sont déjà tellement importantes en France et à Ivry en particulier que je ne pense pas qu'il soit utile et que ce soit le rôle d'une commune d'aider chaque année des associations sans lien avec notre territoire. Et donc sur quels critères est décidé le versement de ces sommes et est-ce purement arbitraire ? Et par ailleurs, je m'interroge sur l'intérêt local, l'intérêt direct et l'action pour Ivry du versement récurrent et chaque année à l'union locale de la CGT à qui vous avez renouvelé la subvention de 12 000 €. Pour information, 12 000 €, c'est plus que les subventions cumulées versées au Secours Populaire, aux Restos du Cœur, au Secours Catholique, à l'association des paralysés de France, aux Petits frères des pauvres et à la Croix-Rouge française réunis. Merci. »*

**M. MARCHAND.** - *« Merci M. Bouillaud. Sigrid Baillon. Alors, prenez le micro qu'on vous donne. Signalez-vous quand je vous donne la parole de façon à ce que le régisseur puisse vous amener le micro. »*

**Mme BAILLON.** - *« Ok. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. La ville d'Ivry est effectivement riche d'un tissu associatif dense et diversifié. Déployées dans de très nombreux domaines, nos associations sont présentes sur tout notre territoire, dans chacun de nos quartiers. Elles bénéficient certes d'une politique d'attribution des subventions pour les faire vivre et c'est sur ce point que nous avons à nous prononcer ce soir, mais nous ne pouvons le faire sans évoquer en premier lieu ces centaines et centaines de bénévoles qui au quotidien font vivre nos associations.*

*C'est d'abord à tous ces volontaires que nous devons la dynamique associative ivryenne, que nous devons l'accès et le partage des connaissances sur des sujets très pointus. C'est à eux aussi que nous devons une grande partie de l'apprentissage de la solidarité, de la citoyenneté. Nos associations participent aussi très largement et ont une action essentielle dans le domaine du bien-vivre ensemble et du respect de l'autre. Parce que nous sommes solidaires du tissu associatif de notre ville, le Parti Socialiste votera ce soir la répartition des subventions aux diverses associations. Mais cela n'occulte pas nos interrogations sur certains choix ou sur certains aspects méthodologiques pour lesquels nous restons vigilants et attendrons réponse tel que :*

- Pourquoi tant de petites associations, plus de la moitié, ne demandent aucun financement ? Cela devrait tous nous interroger.*
- À quand une information plus précise sur les locaux mis à disposition temporairement ou durablement ? C'est un point qui est évoqué depuis plusieurs années et par différents groupes politiques, mais nous ne possédons toujours pas ces informations. Les différentes commissions n'ont pas permis de donner réponse.*
- Dans le même ordre d'idée, nous nous demandons si chaque association peut avoir les mêmes avantages en nature et comment pourrait-elle être en droit d'en faire la demande. Nous nous demandons par exemple, si toute association peut recourir aux services municipaux pour photocopier des documents à distribuer.*
- Une autre question moi qui me tient à cœur, c'est pourquoi ne pas accepter de renforcer le partenariat entre le mouvement associatif ivryen et les temps périéducatifs. Certaines expériences encore trop isolées nous démontrent que ce n'est pas difficile à organiser, que nous savons le faire et que toutes les parties impliquées sont satisfaites et ressortent enrichies de ce travail commun auprès de nos plus jeunes. Pourquoi ne pas le développer ?*
- À quand - rapidement - une maison des associations qui sera en mesure de jouer son rôle de soutien aux plus petites de nos associations ? À quand un véritable espace qui permettrait de mutualiser les moyens et la logistique ?*
- Alors que certaines associations reçoivent moins de 500 € par an, d'autres sont massivement soutenues. En ce qui concerne les associations qui perçoivent des subventions très importantes, au-delà de 50 000 €, ne devraient-elles pas être en mesure de présenter un bilan ?*
- Et puis un dernier point qui a été évoqué aussi, comment aider nos plus jeunes à prendre la décision d'un engagement associatif ?*

*Des questionnements nombreux, certainement trop nombreux, pour lesquels notre vigilance et les réponses apportées seront déterminantes lors des choix effectués dans les années à venir.*

*En ce qui concerne le second point, la répartition des dotations départementales, nous n'avons pas d'observation si ce n'est que nous trouvons le montant de la dotation départementale faible, ne soutenant que peu notre tissu associatif. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Sigrïd Baillon. Je passe la parole à Pierre Chiesa. »*

**M. CHIESA.** - *« Monsieur le Maire, chers et chères collègues, Mesdames, Messieurs. Au nom du groupe Europe Écologie Les Verts, il me revient donc le plaisir, l'honneur et l'avantage d'intervenir sur le point G de notre conseil. Et comme vous le savez, il n'est jamais facile de comprendre le fonctionnement du point G. Pour ce faire, il peut être instructif de procéder par rapprochement et regroupement à partir des documents dont nous disposons ce soir.*

*Et je commencerai par dire un mot de ceux-ci. Il me semble me souvenir qu'il avait été souligné l'an dernier par un de nos collègues qui, depuis, par sa démission, a été arraché à notre affection, que la présentation de ces tableaux de subventions ne peut être que partielle et incomplète si l'on ne dispose pas en parallèle et en simultanée des informations concernant les mises à disposition de locaux, d'espaces ou de personnel avec une estimation de leur valorisation. Cela est d'autant plus dommage que la ville pourrait ainsi mettre en valeur le soutien qu'elle apporte au tissu associatif local par des aides qui ne sont pas exclusivement pécuniaires. Ainsi en est-il d'associations relevant de l'écologie urbaine auxquelles la ville met des terrains à disposition à commencer par l'association qui a les honneurs de la couverture du dernier numéro d'Ivry ma ville, la désormais célèbre Fabrique aux Petits Pois dont le projet a été porté par notre collègue Stéphane Prat : 500 m<sup>2</sup> de terrains communaux pour développer l'horticulture à notre porte. À travers cet exemple qui valorise les actions menées par notre commune, vous comprendrez que les observations qui vont suivre ne veulent pas se situer dans le registre de la critique, mais dans celui d'une meilleure compréhension et d'une plus grande transparence de notre action.*

*On ne peut pas, par exemple, ignorer qu'à côté de la subvention communale versée au Théâtre des Quartiers d'Ivry (TQI), une dotation est versée au théâtre Antoine Vitez sur une autre ligne budgétaire qui ne prend pas non plus en compte la mise à disposition à celui-ci de plusieurs agents communaux. De la même façon que l'équipe technique du théâtre Antoine Vitez travaille pour les spectacles du TQI, il serait tout à l'avantage de notre collectivité que nos administrés soient en mesure d'en comprendre simplement le fonctionnement. Je dois reconnaître qu'après m'être livré à un certain nombre de rapprochements, de croisements, de sondages avec les documents fournis, certes en tant qu'expert-comptable autodidacte et amateur par rapport à certaines et certains éminents collègues de ce Conseil, j'en arrive à formuler des observations qui sans, être inquiétantes, soulèvent quand même un certain nombre de questions. J'ai donc croisé les attendus de la délibération qui nous est soumise, le document du budget primitif dans ses pages 59 à 64 et les informations mises en ligne dans l'espace association du site ivry94.fr, ne serait-ce que pour comprendre ce que font certaines d'entre elles, ce qui m'a par exemple permis de voir facilement que l'Association Fernand Léger Internationale est une émanation du lycée professionnel et non de la galerie d'art municipale. En revanche, l'activité de l'association Tribulation d'une 4L dans le désert est pour l'instant perdue quelque part dans les sables. Et la plupart des associations de quartier qui sollicitent nos faveurs budgétaires ne sont pas répertoriées. Voilà un peu de travail supplémentaire pour toi Séverine Peter. Précision méthodologique : les calculs auxquels je me suis livré ont été faits sur la part communale des subventions municipales, considérant que la dotation départementale à hauteur de 37 238 € est une sorte de cerise sur le gâteau. La première interrogation et surprise vient du fait que le montant de 3 958 938 € que nous allons voter ne se retrouve pas dans l'article 65-74 des subventions de fonctionnement figurant au budget principal, page 62 des annexes, point B1.6. L'article 65-74 présente un total de 3 890 738 €, soit 30 962 € en moins. Sauf qu'en remontant à l'article 65-7362, on trouve les 58 000 € du budget du centre communal d'action sociale intégré dans les 3 921 000 de la délibération. Et en commençant à pointer une par une les associations entre les deux documents, j'ai fini par me rendre compte que l'agence départementale d'information sur le logement se cachait à la page 61 du budget primitif à la deuxième ligne de l'article 65-733. Finalement, en cumulant ces trois sous-totaux, il ne manque plus que 200 € que je laisse bien volontiers à celle ou celui qui les retrouvera.*

*Regardons à présent les tableaux thématiques. Première remarque, le classement thématique proposé sur le site de la ville ne correspond pas obligatoirement à celui de la délibération. On peut toujours dire que l'objectif recherché n'est pas le même, néanmoins un minimum de cohérence ne changerait pas grand-chose et ne pourrait que faciliter la compréhension. Deuxième remarque du même ordre, de grosses structures associatives ne figurent pas non plus sur le site, que ce soit l'organisme public à caractère social qu'est le CCAS, le comité d'action sociale et culturelle pour le personnel communal ou les structures que sont le CREDAC ou les Unions Sportives d'Ivry. Troisième remarque, un certain nombre d'associations pour lesquelles nous allons voter une subvention ne figurent pas sur le site, soit qu'elles n'ont pas été enregistrées, soit qu'elles n'ont pas pris la peine de le faire, ce qui serait pour moi pourtant la moindre des choses si elles reçoivent des fonds publics. Quatrième remarque contenue dans la deuxième - il faut suivre un petit peu - les règles comptables et celles que nous imposent en matière budgétaire le Code général des collectivités territoriales font que nous sommes aussi amenés à examiner ensemble les carottes, les navets et les lapins, de toutes petites lentilles et de grosses citrouilles. En effet, la réflexion sur la pertinence du financement de la vie associative n'est pas aidée lorsqu'on agglomère des associations classiques loi de 1901 fonctionnant avec des bénévoles et des petits budgets et des structures économiques créées sous le statut associatif et qui même à but non lucratif fonctionnent selon un mode entrepreneurial. Deux exemples. Le premier, dans la section culture, si on retire les subventions dotations au CREDAC et au Théâtre des Quartiers d'Ivry, il reste 41 800 €, soit 5 % des 824 900 € de section. 41 800 €, est-ce beaucoup, est-ce peu, trop ou bien suffisant pour soutenir l'activité culturelle à Ivry, tout du moins l'activité culturelle non institutionnelle, car c'est en fait de cela dont il s'agit. Il est quasiment impossible d'en juger et c'est bien dommage. Et même si l'on y ajoutait la section citoyenneté éducation populaire dont la majorité des associations relève d'une démarche culturelle, ce ne sont pas les quelques 50 000 € qu'elles représentent qui feraient significativement bouger les lignes. De même qu'il n'est pas possible d'évaluer ce que représentent les 783 100 € de subvention pour deux structures par rapport à l'ensemble de la politique culturelle de la ville. Donc, je rappelle le CREDAC et le TQI. Car il faudrait déjà, dans cette perspective, ajouter la subvention de 1,3 million d'euros pour le théâtre Antoine Vitez et les 432 144 € de participation au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy qui figurent tous deux à l'article 65-7364 du point B1.6, mais en laissant de côté les 350 000 € de contribution au budget d'assainissement pour les eaux pluviales inscrit dans le même article et dont j'attends la démonstration de la nature culturelle. Et nous savons que nous sommes encore loin du compte puisque le budget présenté ce soir comprend une annexe consacrée au budget du Luxy pour un total de 804 126 €, mais où j'ai été bien en peine de retrouver les 432 144 € précités. Et lorsqu'on reprend rapidement l'énoncé des principales actions en fonctionnement par direction en 2015 aux pages précédentes, pour ce qui concerne la direction des affaires culturelles, on voit qu'il nous manque les bibliothèques médiathèques, le Tremplin - Hangar, les actions culture scientifique, le conservatoire de musique et de danse et le service des arts plastiques avec la galerie Fernand Léger. Ce n'est pas rien, mais alors comment faire la part des choses entre l'action publique et le travail associatif à base de bénévolat ? Cela devrait être évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, mais faute de données quantitatives, on ne peut à ce moment qu'en rester au niveau des intentions, bonnes n'en doutons pas. Mais chacune et chacun sait de quoi l'enfer est pavé. Le groupe Europe Écologie Les Verts regrette sincèrement qu'une réflexion de cet ordre ne puisse se tenir dans cette instance et nous formons le vœu qu'il en soit autrement l'année prochaine.*

*Il en est de même dans la section jeunesse où une fois versés les 221 000 € de Bergers en scène, dont l'utilité n'est absolument pas contestée, il ne reste que 5 600 €, soit 2,47 % du budget à partager entre les associations.*

*Second et dernier exemple, dans la section sport, les trois associations de l'Union Sportive d'Ivry ne laissent que 1,87 % du budget aux autres associations, pour moitié liées aux collèges et lycées ivryens. Nous ne remettons pas en cause le caractère éducatif du sport pour tous. Mais je pense qu'il n'échappe à personne la façon dont les pratiques amateurs ont évolué vers une marchandisation toujours plus importante aussi bien du spectacle sportif que des sportifs eux-mêmes. Cette marchandisation finit par aller totalement à l'encontre des principes fondateurs du monde associatif. Nous savons bien entendu que plus ça ira, plus il sera demandé à l'US Ivry Handball de pourvoir par ses propres ressources à son budget. Mais nous demandons aussi que sur cette thématique-là, une réflexion de fond soit engagée. Une fois de plus, voilà un beau sujet de recherche et de débat pour la future coopérative citoyenne.*

*Pour conclure tout en restant dans le domaine de la pratique sportive, je vous livre une réflexion qui a été menée à Bordeaux lors d'un colloque, le sexe de la ville - c'est pour boucler sur le point G - colloque qui s'est tenu récemment et dont l'un des animateurs, le géographe Yves Raibaud de l'université Bordeaux Montaigne, rend compte ainsi : « les études que nous avons menées à Bordeaux confirment cette impression. Une ville faite par et pour les hommes. La première étude porte sur les loisirs des jeunes. Les garçons sont bénéficiaires des 2/3 de l'offre de loisirs subventionnés, tous loisirs confondus, de la piscine au handball en passant par la musique et le rugby. Lorsque les loisirs ne sont pas mixtes, ce qui est le cas massivement à partir de l'adolescence, les activités masculines sont 30 % plus coûteuses que celles des filles. Enfin, considérant qu'il faut canaliser la violence des jeunes dans des activités positives, les urbanistes pensent que l'aménagement de l'espace public nécessite la création de skate parks et de city stades, autrefois des terrains de boules, occupés exclusivement par les garçons. Les femmes ne se bousculent pas au portillon de ces équipements pourtant financés largement par l'impôt. » Nous portons l'espoir que ces analyses nous aideront à mieux évaluer non seulement le fléchage, mais aussi l'efficacité de nos politiques publiques et même si nous sommes convaincus qu'Ivry n'a pas à rougir en la matière. Une rapide suggestion. Si des disciplines comme le judo ou l'escrime sont très majoritairement mixtes, que dire du football où les 438 200 € de subvention ne vont qu'à des mecs. Je peux vous assurer que les filles savent jouer au foot et même très bien. Et que l'on ne vienne pas objecter que les classes de danse du conservatoire n'accueillent que des filles lorsqu'on connaît le poids des préjugés sociaux et culturels. Bref ! En formulant le vœu que nous n'aurons pas l'année prochaine à faire un copier-coller de l'intervention de ce soir et que les préconisations que nous avons avancées seront entendues, le groupe Europe Écologie Les Verts votera le budget des subventions aux associations pour 2015. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Pierre Chiesa. Sur les 200 €, je te verrai, je t'expliquerai. C'était sur la page... en fait, tu n'as pas bien regardé. Il y a un truc qui ne va pas dans ton raisonnement, mais je ne vais pas rentrer dans le détail ici parce que sinon (rire) on ne va pas s'en sortir. En tout cas, félicitations. Après le Kâma-Sûtra, nous avons eu le point G. Tu apportes un peu la dimension sexy que Mehdy Belabbas recherchait dans son propos tout à l'heure sur le budget communal. Alors, Saïd Hefad. À toi. »*

**M. HEFAD.** - *« Je ne serai pas aussi technique et détaillé que Pierre Chiesa, mais je vais essayer une intervention claire. (Rires). Monsieur le Maire, mes chers collègues, mes chers concitoyens. Ivry, notre ville, riche de la diversité de son tissu associatif qui s'appuie sur des compétences et un savoir-faire citoyen pleinement reconnu a toujours porté une très grande attention sur la vitalité et l'engagement de ses associations qui sont le lien et le relai avec les autres acteurs locaux. Notre municipalité s'engage avec la plus grande volonté à renforcer les relations partenariales avec les associations locales pour réaffirmer leur rôle et leur influence dans les initiatives de notre commune. Malgré tout l'intérêt porté par notre ville et l'utilité publique pleinement reconnue de l'ensemble des associations, nous constatons toutefois des écarts et des disparités importantes dans l'aide apportée selon leur champ d'action, par exemple la santé, les retraités, la vie des quartiers, citoyenneté éducation populaire, relations internationales, enfance, habitat, action sociale, par rapport à d'autres domaines comme le sport et la culture. Bien que nous devons nous appuyer sur certaines associations qui jouent un rôle majeur dans le champ local afin de renforcer notre dynamique, pour autant, nous ne devons pas délaisser toutes les autres associations qui elles-mêmes quotidiennement s'efforcent de valoriser leur action auprès des populations. À Ivry, nous disposons d'une très large panoplie d'associations que nous envient beaucoup de communes et il serait regrettable et dommageable de négliger leur importance et leur place en ne leur apportant qu'un moindre soutien.*

*Nous demandons donc une plus large réflexion et une meilleure approche quant aux attentes et aux besoins de ces associations et de justifier avec plus de clarté et de transparence les critères et les modalités d'attribution des subventions.*

*Enfin, dans ce contexte d'austérité, j'en appelle à la mobilisation des citoyens, aux citoyens par exemple présents dans cette salle et qui font vivre les associations et qui sont concernés donc par cette question. Vous le savez, Ivry a toujours fait le choix et continuera de faire ce choix d'un soutien fort à la vie associative. Mais il faut absolument que les associations se saisissent également de cette lutte. Avec les projets de Manuel Valls, il y a une vraie menace qui pèse sur les associations, un vrai désengagement de l'État et des collectivités territoriales. Il y a un risque de disparition accélérée du monde associatif. Or, les associations ont un rôle fondamental. Elles sont souvent le dernier rempart face au désespoir. Elles garantissent un lien et une vie sociale au sein des quartiers. Il est donc plus qu'important que les associations se mobilisent et ne se laissent non plus ni plumer ni tondre. Le groupe CCI (Convergence Citoyenne Ivryenne) votera le budget aux associations en précisant qu'il est pour nous indispensable que la ville poursuive ces prochaines années son soutien aux associations. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Saïd Hefad. Alors, juste un mot quand même sur le débat qui vient. Moi je voudrais pointer une inquiétude, mais je crois que Mourad Tagzout l'a un peu pointée aussi dans son intervention, c'est en ce qui concerne les crédits de la politique de la ville qui sont quand même là aussi dans le cadre du plan général d'austérité, je vais l'appeler comme ça, en réduction et les changements, la réduction également de l'enveloppe de crédit complémentaire du Conseil Régional qui sont eux aussi en réduction et qui vont changer un certain nombre de critères d'attribution en ce qui concerne les associations. Cette année, moi je me félicite que dans le cadre de notre budget et dans le cadre de notre équilibre général, on ait pu maintenir le niveau d'aide des années précédentes aux structures associatives de la ville.*

*Mais ce que je crains beaucoup et ça, ça va arriver dans les mois qui viennent parce que les dossiers de demande de subvention, de contribution de la politique de la ville, pour un certain nombre d'associations très importantes - je pense notamment à des grosses associations comme Atout Majeur, les Bergers en scène, etc. - risquent de connaître dans leur financement futur des grosses difficultés. Et la crainte que j'ai, c'est que ces difficultés reviennent vers nous, c'est-à-dire avec des demandes d'aide supplémentaire pour compenser ce qui va se réduire par ailleurs. Alors, je ne rentre pas ici dans le détail technique des choses, mais on peut avoir là-dessus les plus grandes inquiétudes et donc ça doit être vraiment une grande fierté pour nous de pouvoir cette année maintenir notre niveau d'effort pour soutenir le tissu associatif qui joue un rôle éminemment important, vous l'avez tous souligné, dans notre ville. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose que nous passions au vote. Alors, je disais la richesse du monde associatif fait aussi que dans cette ville, il y a des conseillers municipaux qui sont engagés dans le milieu associatif et dont les voix seront retranchées du vote général sur les deux délibérations. Je vais les rappeler pour qu'on ne découvre rien : Pierre Chiesa qui est membre de Jazz Ivry de son exécutif, Évelyne Lesens pour la FNACA, Bahri Sebkhî pour les Bergers en scène, Ali Algül pour la CGT, Jeanne Zerner pour Kinkilia, Séverine Peter, Ali Algül et Nicole Polian qui nous représentent au comité de jumelage, donc qui sont membres de son conseil d'administration et Olivier Beaubillard pour le CREDAC qui représente lui aussi la ville dans son conseil d'administration. Donc, j'ai deux délibérations à vous soumettre. La première concerne l'attribution des subventions municipales aux associations et organismes locaux, qui est pour ? Merci. Qui est contre ? (Rire) Celui-là ira... Ah, mais tu voulais intervenir Mourad Tagzout. Mais il fallait te manifester avant. Mais je n'ai pas vu. Si on ne me dit pas. Vas-y, Mourad Tagzout. Vas-y et puis je reprends le vote après. »*

**M. TAGZOUT.** - *« Je ne vais pas alourdir la soirée qui est déjà bien avancée. Moi, je voulais juste faire une remarque quand même. On a plus parlé de 4 millions d'euros de subventions que de plusieurs dizaines de millions d'euros de budget que Mehdy Belabbas a évoqués tout à l'heure. C'est dire sans plaisanter l'intérêt que nous portons tous à la vie associative. Il y a un certain nombre de sujets auxquels je pense qu'il faudra quand même qu'on réponde, qui ont des questions pertinentes qui ont été posées par les différents groupes du Conseil Municipal. Pour l'essentiel, ces réponses appartiennent souvent aux élus en charge des secteurs concernés. On a parlé de la jeunesse, de l'éducation, de la culture, un gros sujet et du sport. Juste sur la vie associative un peu intrinsèque, deux manques qui ont été soulignés et que je partage et auxquels on va, j'espère, répondre pour l'an prochain. Le premier, c'est celui des indicateurs de valorisation des efforts qu'apporte la ville auprès des associations en matière de soutien logistique notamment. Il y a un retard là-dessus et je pense qu'il faudra construire des tableaux de bord, peut-être pas des tableaux de rapprochement entre les données analytiques et les comptes administratifs, mais au moins avancer vers une plus grande compréhension et visibilité de l'ampleur des efforts que fournit la municipalité en la matière. Et puis, la question de l'équité des efforts apportés auprès des associations, des petites notamment, qui est un vrai sujet, il faudra, je pense, dans la présentation l'année prochaine sans doute distinguer - ça avait déjà été souligné l'an dernier - ce qu'on fait en matière de subvention pour les grosses associations qui ont un travail de quasi-délégation de service public, que ce soit dans le domaine du sport ou de la culture.*

*Présentation à part et qui permettra de répondre à la demande légitime de plus de clarté et de compréhension de ce qui se passe dans ces organismes et puis donc sur les autres associations. Voilà ce que je pouvais dire. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Mourad Tagzout. Alors, je vais essayer de reprendre le vote où j'en étais resté. J'ai fait voter les pour, il me restait à faire voter les contre. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient sur ce premier ? Merci.*

*Ensuite, la répartition des dotations départementales aux associations locales, qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, cette section, ce chapitre du budget est donc voté. Voilà ! Merci pour les associations. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

**G1/ FIXE**, pour 2015, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la Ville et **PRECISE** que pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions d'objectifs triennales seront conclues, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

(30 voix pour, 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 7 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CHIESA, Mmes LESENS, POLIAN, M. BEAUBILLARD, Mmes PETER, ZERNER, M. ALGUL)

**G2/ DECIDE** de répartir la dotation départementale de 37 238 €, au titre de l'année 2014, au bénéfice des associations et groupements à caractère local.

(33 voix pour, 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes LESENS, POLIAN, PETER, M. ALGUL)

## **H) URBANISME**

### **Projet de ZAC Gagarine/Truillot**

Bilan de la concertation et avis du Conseil municipal sur le dossier de création de la ZAC

Rapporteur : Atef Rhouma

**M. BOUYSSOU.** - *« Et je passe tout de suite la parole à Atef Rhouma concernant le projet de ZAC Gagarine-Truillot. À toi, Atef Rhouma. »*

**M. RHOUMA.** - *« Merci, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs et chers collègues. Depuis plusieurs années la municipalité et l'OPH (Office Public de l'Habitat) portent avec les habitants du quartier Gagarine-Truillot un projet de renouvellement urbain ambitieux, visant à désenclaver le quartier, à le redimensionner, à le redynamiser par la construction de divers et nombreux types de logement, par le développement d'activités commerciales et économiques, par la création d'espaces verts, d'équipements et d'espaces publics. Depuis plusieurs années, nous nous mobilisons pour bénéficier d'une participation financière de l'État, participation qui nous aurait permis d'assurer sereinement la réussite de ce renouvellement urbain tant attendu des habitants.*

*Malheureusement, malgré notre forte mobilisation et bien que cette demande d'accompagnement soit plus que légitime pour un quartier où le cadre de vie est fortement dégradé, l'État ne nous a pas accompagnés au niveau nécessaire estimant que nous pouvions financer une partie plus importante du projet en revoyant pour ce quartier nos ambitions à la baisse, en réduisant la part de logements sociaux, d'espaces et d'équipements publics que nous avons prévus pour y construire par exemple plus de bureaux et de logements privés. Depuis plusieurs années maintenant, les habitants du quartier entendent donc parler de destruction, de rénovation, de construction, de reconstruction, ne constatant de réelles avancées que depuis peu. Ils apprennent par ailleurs que l'État a rejeté la proposition de faire figurer Gagarine dans la liste des 200 quartiers prioritaires qui bénéficieront du soutien de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine. Cela ne peut susciter que révolte, désespoir et résignation. Ce manquement de l'État a de fait induit des difficultés et donc des retards dans la mise en œuvre de ce projet. Mais nous ne nous résignons pas. La rénovation de ce quartier nous tient tant à cœur et nous sommes plus que déterminés à la mener à son terme. Nous avons pris toutes les initiatives nécessaires pour le faire avancer en respectant nos ambitions et objectifs initiaux et les engagements que nous avons pris vis-à-vis des habitants. Et ce soir encore, nous vous proposons d'avancer sans attendre que nos partenaires nous donnent toutes les garanties nécessaires tout en maintenant des liens constructifs avec eux. Avancer en nous battant pour obtenir les financements dont nous avons besoin pour mener à bien ce projet de renouvellement urbain dans le quartier Gagarine-Truillot.*

*Avec la création de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) Gagarine-Truillot, c'est donc une étape importante que nous vous proposons de franchir ce soir. Il s'agit en effet d'un outil qui va nous permettre de faire entrer le projet d'aménagement dans sa phase opérationnelle. Avec la création de la ZAC, il s'agit de poursuivre cette démarche volontariste qui nous anime et qui nous pousse à avancer sans plus attendre pour obtenir au fur et à mesure l'adhésion de nos partenaires, gagner le fait qu'ils nous suivent et nous accompagnent. En créant cette ZAC, nous scellons également le choix de l'EPA ORSA, établissement public d'aménagement Orly Rungis - Seine Amont, comme l'aménageur du projet, cet aménageur avec qui nous travaillons pour ce projet depuis fin 2011. Après l'AFTRP sur la ZAC du Plateau et la SADEV 94 sur Ivry Confluences, nous démontrons encore une fois notre volonté de diversifier les partenaires avec lesquels nous conduisons nos projets, tout en continuant de faire le choix des aménageurs publics. Nous vous invitons donc à confirmer le mandat donné à l'EPA ORSA qui assurera d'une part le pilotage et la coordination des différentes actions à entreprendre pour mener à bien le projet d'ensemble et qui d'autre part agira pour favoriser dans le cadre de la gouvernance de l'EPA le financement de ces différentes composantes en fonction des dispositifs de financement déjà existants ou à venir, en particulier dans le cadre du volet territorial du CPER, contrat plan État-Région 2015 - 2020. Cette création de ZAC nécessite qu'un avis favorable de la ville soit formulé ce soir sur le dossier qui vous a été remis sous forme de CD-Rom. Ce dossier élaboré et approuvé par l'EPA ORSA comprenant notamment le plan de délimitation du périmètre ainsi que l'ensemble des éléments vous a ainsi permis d'apprécier les motifs de la création de cette ZAC, les objectifs du projet et de son impact sur le territoire.*

*L'approbation des conclusions du bilan de concertation est également un préalable indispensable à la ZAC. Dans la perspective du lancement de la ZAC, une concertation a été organisée entre mai et septembre 2014, en lien étroit avec la ville et à l'initiative de l'EPA ORSA.*

*Cette concertation ne reflète qu'une petite partie de l'importante participation des habitants aux réflexions urbaines construites par la ville et l'OPH sur le quartier autour de ce projet depuis 2008 - 2009. Le rythme de la concertation menée par la ville a été très soutenu, avec notamment la mise en place d'ateliers de travail avec les équipes d'architectes urbanistes, de réunions publiques, d'échanges et de rencontres régulières avec les habitants, ainsi que par des permanences dans le quartier et la mise à disposition de registres de concertation. De nombreuses concertations ont donc eu lieu. Il est d'ailleurs indispensable de poursuivre cet effort dans le temps et de continuer à l'approfondir. Comme vous le savez, la création de la ZAC et la mise en œuvre de l'opération d'aménagement dans le cadre de la ZAC ne constituent qu'une des composables du projet global.*

*Je voudrais profiter de mon intervention pour rappeler les autres opérations sur lesquelles nous travaillons. Et tout d'abord, faire un point avec vous sur les démolitions du bâtiment Gagarine, les constructions à venir pour reconstituer l'offre et le relogement des locataires de la cité. Comme vous le savez, nous avons malgré tout réussi en 2013 à amener l'ANRU à réviser sa position initiale et ainsi obtenir 5 millions d'euros dans le cadre des opérations isolées du PNRU (Plan National pour la Rénovation Urbaine). 5 millions sur les 21 initialement prévus et nécessaires à l'équilibre du projet, c'est peu, mais ce sont malgré tout 5 millions qui vont nous permettre d'engager les premières opérations de construction et ainsi de reconstituer une partie du patrimoine démolit. Concernant le relogement des locataires du bâtiment Gagarine, il est déjà bien engagé. Une soixantaine de logements a été libérée et sécurisée. Ce processus devrait s'accélérer avec la livraison prochaine des premières tranches de constructions neuves, dont une part importante en PLUS-CD et se poursuivre jusqu'à 2018 pour que la destruction du bâtiment Gagarine soit engagée le plus rapidement possible. Concernant la réhabilitation des deux immeubles de l'extension Truillot, l'obtention de financement est sur cette opération plus qu'indispensable afin de permettre de réaliser une réhabilitation de l'ampleur de celle envisagée, avec en particulier l'isolation thermique et phonique, le remplacement des menuiseries ou encore la rénovation des ascenseurs. Nous devons faire de la recherche de financement. Cette réhabilitation est une priorité. Par ailleurs, bien que n'ayant aucune obligation à intervenir sur l'habitat privé, il nous semble légitime que la copropriété Raspail située rue Truillot puisse dans ce contexte elle aussi bénéficier d'une rénovation. Nous envisageons donc de proposer à cette copropriété un accompagnement en vue de la mise en place d'un dispositif OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) propriété dégradée.*

*Enfin, avec ce projet, des équipements neufs devraient voir le jour : une école, un gymnase ou encore une crèche. À propos, une maison de quartier ouvrira ses portes dans les mois à venir sur l'espace Pioline. Je sais que certains d'entre vous s'interrogent sur le bienfondé d'ouvrir dans un quartier en pleine mutation une maison de quartier alors qu'un immeuble se vide et que les portes de 400 logements se ferment. Or, un quartier en reconstitution induit inévitablement une nécessaire refonte de sa vie sociale. Il paraît dès lors essentiel d'accompagner les habitants dans cette transformation, ceux qui partent comme ceux qui restent ou ceux qui arrivent et ainsi de maintenir le lien social et un service public de proximité durant toute la période des travaux.*

*Pour finir, je tiens à attirer votre attention sur le fait que la création de la ZAC ne règlera pas d'un coup de baguette magique toutes les difficultés et les obstacles qu'il nous reste à surmonter. Il nous reste notamment à consolider l'équilibre financier du projet global qui prévoit toujours une participation de l'ANRU à hauteur de 21 millions d'euros.*

*Nous avons un an devant nous pour y parvenir, un an pour élaborer le dossier de la réalisation de la ZAC, dossier qui devra contenir le programme précis et définitif des équipements publics et des constructions à réaliser ainsi que les modalités prévisionnelles de financement. En d'autres termes, nous devons batailler avec encore plus d'énergie et de conviction pour parvenir à obtenir des moyens à hauteur de nos ambitions. Faute de quoi pour équilibrer dépenses et recettes, nous serons contraints à réduire les premières et/ou à augmenter les secondes. Il nous appartient de trouver un équilibre financier qui nous permette d'assurer la réalisation du projet que nous souhaitons, le projet d'un quartier accessible à tous composé notamment d'espaces publics, d'équipements publics, d'espaces verts, de logements sociaux en nombre conséquent. À cet égard, toutes les recherches de financement qui seront de nature à contribuer à l'amélioration et à l'équilibre financier global du projet tel que nous le souhaitons seront nécessaires. L'obtention de financements dans le cadre des projets d'intérêts régionaux via le contrat de plan État - Région nous sera de ce point de vue indispensable. Je vous remercie de votre écoute et vous propose d'approuver l'ensemble des points permettant à ce projet de se poursuivre et de passer en phase opérationnelle. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Atef Rhouma pour ce bon résumé de la situation sur la création de la ZAC Gagarine-Truillot qui constitue quand même une grande étape. On aura d'autres occasions d'en discuter, notamment avec le dossier de réalisation qui donnera justement tout ce que tu as pointé sur les clés de financement et ce sera aussi un débat important. Alors, vu l'heure tardive, y a-t-il quelques interventions courtes ? Josée Rodrigo ici. Qui d'autre ? Romain Marchand. Voilà, tu vas dire un petit mot. Personne d'autre ? Très bien. Vas-y, Josée Rodrigo, je t'en prie. »*

**Mme RODRIGO.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le quartier Gagarine-Truillot est, vous le savez, en souffrance depuis des années. La réhabilitation a minima effectuée dans les années quatre-vingt-dix n'a pas résolu l'ensemble de ces difficultés. Une intervention lourde est plus que nécessaire. Nous n'acceptons pas le refus qui nous a été opposé d'intégrer la cité Gagarine-Truillot dans le second programme de renouvellement urbain dit ANRU2. Au vu des difficultés économiques et sociales des habitants et des habitantes, dont les revenus sont de 10 % inférieurs aux revenus des autres Ivryens et Ivryennes, il est inadmissible que ce quartier populaire ait été exclu de ce programme. Ce quartier et ses habitants sont enclavés entre la voie de chemin de fer du RER, le terrain de l'AP-HP qui abrite un bidonville où vivent dans des conditions déplorables des populations roms et la résidence Truillot qui est murée derrière ses grillages. Pour autant, ce quartier possède une véritable identité et les habitants y sont fortement attachés. Depuis plusieurs années maintenant, ils attendent une intervention publique forte, mais restent dans l'incertitude quant à sa réalisation. Face au désengagement de l'État, les élus du groupe EELV se félicitent que la majorité municipale conserve la volonté de restructurer profondément ce quartier.*

*Au-delà du projet de la ZAC, les habitants font face à des difficultés quotidiennes importantes qui mettent à mal le vivre ensemble dans ce quartier. Ils ne doivent pas se sentir abandonnés ou relégués. Nous devons ainsi être encore plus attentifs à la propreté et l'entretien des espaces publics. La création prochaine d'un centre social devra être un outil pour retisser du lien, de l'intergénérationnel. La municipalité pourra également s'appuyer sur cet équipement afin de travailler ces problématiques de la vie quotidienne en lien étroit avec les habitants et les habitantes. Grâce au centre social, nous pourrions associer encore plus fortement les habitants à la construction et au déroulement du projet.*

*Concernant le projet en lui-même, nous avons constaté que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été modifié afin de pouvoir accueillir sur ce quartier des immeubles de grande hauteur. Nous serons particulièrement vigilants sur ce point. Pour favoriser le vivre ensemble, il est préférable de construire de petites unités d'habitation plutôt que de grande hauteur. Nous le savons, les bâtiments de grande hauteur ont un impact environnemental important et sont trop souvent énergivores. Au vu de l'augmentation des prix de l'énergie déjà constatée, l'écoresponsabilité nous incite à ne pas recréer de tels gouffres énergétiques. Avec la réhabilitation de la cité Gagarine, nous avons l'opportunité de lancer un projet à forte qualité environnementale et d'offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable avec de nouveaux espaces publics, des espaces verts, des liaisons douces. Pourquoi ne pas faire de ce projet un véritable écoquartier ? La question mérite d'être posée.*

*Nous devons également porter une attention particulière au relogement des habitants. Ne perdons pas de vue que ce projet de réhabilitation doit pouvoir, avant tout, profiter aux habitants actuels. Ainsi, nous devons garantir le relogement sur place de celles et de ceux qui le souhaiteraient. Pour cela, le prix de sortie de ces logements doit être maîtrisé et les loyers accessibles. La situation économique de beaucoup d'habitants ne leur permettra pas d'assumer une forte hausse des loyers. Ainsi, un combat sera à mener pour qu'un maximum de logements en PLAI (Plan Locatif Aidé d'Intégration) et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) puisse être construit.*

*La création d'une ZAC ne règle pas tous les problèmes et notamment celui du financement. Nous devons nous mobiliser afin de solliciter de la part de l'État et de nos partenaires institutionnels les fonds nécessaires à la réalisation de cette opération de grande envergure. Lors du Conseil Municipal de décembre, nous avons proposé qu'une visite de la cité soit organisée avec les élus, l'OPH et les services municipaux. Il nous faut l'organiser dans les meilleurs délais afin que nous ayons toutes et tous une vision claire des enjeux que soulève ce projet de réhabilitation. Nous attendons également le bilan de la MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) qui pourra enrichir nos réflexions sur ce projet.*

*Nous voterons ce projet de création de ZAC, mais nous resterons déterminés et ambitieux afin que ce projet améliore le cadre de vie des habitants et soit une réussite non seulement pour le quartier, mais aussi pour toute la Ville. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Josée Rodrigo et on va effectivement tout faire pour mettre en œuvre les engagements qu'on avait pris, notamment la visite de la cité et la présentation de la MOUS. Tu as tout à fait raison de nous le rappeler. Romain Marchand. »*

**M. MARCHAND.** - *« Chers collègues, au nom du groupe des élus Front de Gauche, je voudrais me féliciter de l'étape importante que nous franchissons ce soir. Alors, je ne vais évidemment pas répéter ce qu'a dit Atef Rhouma et que je partage en tous points. Je voudrais simplement insister sur le fait que ce projet Gagarine-Truillot est évidemment symbolique, important, exemplaire dans notre ville et le vote des délibérations souvent à l'unanimité dans notre Conseil Municipal en témoigne. Et c'est aussi assez symbolique de nos politiques d'aménagement et de la façon dont nous concevons la ville à Ivry dans une ambition et une originalité qui font la qualité de vie dans notre ville. Je dis ça parce que sur d'autres projets d'aménagement et sur d'autres quartiers que celui de Gagarine, on nous dit par exemple et on l'a encore entendu ce soir, vous passez votre temps à crier après l'État, à rejeter la responsabilité sur d'autres.*

*Oui, nous assumons le fait que nous sommes une municipalité combative qui ne réclame rien à l'État, mais qui exige simplement les moyens d'assumer les compétences qui nous ont été dévolues dans le cadre de la décentralisation pour répondre aux besoins de ses habitants. Et en l'occurrence sur Gagarine-Truillot, si nous nous n'étions pas battus, si nous n'avions pas fait ces délégations chez les ministres successifs et notamment avec François Lamy, si nous n'avions pas fait cette pétition qui a recueilli des milliers de signatures, si nous n'avions pas fait cette manifestation à Matignon en février l'année dernière pour la remise de ces pétitions, en l'occurrence les avancées que nous avons obtenues sur ce projet et que nous espérons encore obtenir d'un point de vue financier, ces 5 millions d'euros notamment que nous avons gagnés, nous ne les aurions pas aujourd'hui. Et donc, je pense qu'il faut aussi saluer l'engagement qui est celui depuis le début des habitants du quartier, mais aussi de la municipalité qui n'a jamais relâché ses efforts et qui continuera dans l'avenir à le faire.*

*On nous dit aussi, parfois vous avez des politiques d'aménagement, des projets qui veulent chasser les classes populaires et les pauvres de notre ville. Là, on en avait une belle occasion avec Gagarine puisque le rapport de présentation du quartier, le diagnostic, le montrent. C'est le quartier dont le revenu par habitant est le plus faible de toute la ville. Certains ont même, au cours de la concertation qu'a évoquée Atef Rhouma, tenté de venir semer le trouble dans les réunions de concertation avec les locataires pour suggérer l'idée que les habitants ne seraient pas relogés, pas à Ivry, pas dans des bonnes conditions. J'ai même en tête un épisode assez drôle où ce sont d'ailleurs les habitants eux-mêmes du quartier qui ont demandé à ces personnes d'arrêter de semer la zizanie. Gagarine, pour ce qui est de la majorité municipale, on ne fait pas qu'en parler ou y aller au porte-à-porte pendant les périodes d'élections. On y est en réunion publique tous les deux mois et le bilan de la concertation qui est présenté dans le CD-Rom en atteste et en donne les dates. On y déploie des efforts pour maintenir les services publics et le lien social. On s'y mobilise pour le projet évidemment, mais aussi pour lutter contre les incivilités de la vie quotidienne et les difficultés, les squats de halls, etc. Il y a des militants qui y tiennent des points de rencontre hebdomadaires. Certains d'entre nous y habitent aussi. Tout ça pour dire que ce n'est pas uniquement des paroles, mais aussi des actes au quotidien qui font qu'on en est là ce soir dans ce projet. Et donc, c'est avec à la fois la fierté du travail accompli ces dernières années, avec une pensée aussi très forte pour les habitants de ce quartier qui, notre collègue l'a dit tout à l'heure, attendent ce projet depuis bien longtemps et vivent, c'est vrai, avec une certaine difficulté ces zigzags, pour employer une expression à la mode, qui parfois donnent le sentiment que ça va se faire, ça ne va pas se faire. Il y a beaucoup de difficultés pour les habitants parfois à s'y repérer. Donc, c'est avec fierté, avec détermination pour continuer d'aller chercher, avec les dents s'il le faut, les moyens de nos ambitions que nous voterons la délibération qui est donc présentée ce soir par notre collègue Atef Rhouma. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Donc, c'est vraiment une délibération très importante qu'on va voter ce soir et pour prolonger un peu ce que disait Romain Marchand sur les zigzags, de toute façon, ce projet, il se fera. On a commencé à reloger les habitants. Atef Rhouma l'a rappelé, il y a déjà 60 logements qui sont vides, 21 en cours de proposition. Donc, vraiment, le projet est engagé et les habitants en ont maintenant pleinement conscience. Et il y en a qui souhaitent rester jusqu'au bout aussi, parce qu'ils sont attachés à leur quartier, à leur cité. Maintenant, une des questions qui va nous être posée et ce sera le deuxième épisode qu'on présentera dans ce Conseil d'ici quelques mois, c'est le dossier de réalisation de la ZAC qui nous permettra de savoir où on en est de l'équilibre et des financements.*

*Et les questions qui ont été soulevées notamment par Josée Rodrigo tout à l'heure sur la question de la nature des logements sociaux qui doivent y être construits, parce que c'est un quartier qui va évoluer, qui va muter considérablement. On a l'accord avec la SNCF, avec RFF sur la transformation et l'ouverture du RER C. Il va y avoir une esplanade magnifique qui va desservir cet îlot. Et nous ce qu'on veut à tout prix, c'est que ce soit les habitants populaires de notre ville, ceux qui habitent aujourd'hui Gagarine, qui bénéficient de ces transformations. C'est une volonté politique forte. Et quels que soient ceux ou celles qui auront les leviers demain, notamment dans le cadre de la métropole qui va absorber la compétence aménagement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 - Mehdy Belabbas le rappelait dans son intervention tout à l'heure - on ne lâchera rien sur les orientations et les objectifs qu'on a déterminés avec les habitants. Même si la majorité qui sera à Droite de la métropole (rire), c'est comme ça, eh bien on se battra, on continuera de se battre et peut-être qu'on aura des entrées au conseil métropolitain pour prendre quelques grands élus en otage et arracher avec les dents, comme l'a dit Romain Marchand, les moyens d'aller au bout de ce projet. Donc, qui est pour l'adoption de cette délibération ? Merci. Oh, magnifique ! Merci pour les habitants de Gagarine. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

**H/ CONFIRME** les objectifs d'aménagement retenus pour la requalification urbaine du qt à Ivry-sur-Seine, **CONFIRME** le mandat donné à l'Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPAORSA), aménageur de la future ZAC, visant à assurer le pilotage et la coordination des différentes actions à entreprendre pour mener à bien le projet d'ensemble et pour favoriser, dans le cadre de la gouvernance de l'EPA, le financement des différentes composantes du projet en fonction des dispositifs de financement existants ou à venir au titre du droit commun et des politiques contractuelles des partenaires, en particulier dans le cadre du volet territorial du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015/2020, **PREND ACTE** du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du quartier Gagarine Truillot, **APPROUVE** les conclusions du bilan de la concertation et les préconisations formulées pour la poursuite de la mise en œuvre du projet, **EMET** un avis favorable sur le dossier de création de la ZAC Gagarine-Truillot et **AUTORISE** le Directeur Général de l'EPAORSA à transmettre le dossier de création de la ZAC à M. le Préfet, en vue de sa création, en application de l'article R.311-4 du code de l'urbanisme.

(unanimité)

## **AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

**M. BOUYSSOU.** - *« On va pouvoir passer aux affaires diverses, dont la première d'entre elles, je crois, est la désignation des commissions, me semble-t-il. Il n'y a qu'une liste qui vous est soumise et qui peut donc nous permettre un vote à main levée. Il n'y a même pas de vote ? Il n'y a qu'une liste. Donc, ça veut dire que tout le monde est d'accord. Sauf à ce qu'il y ait des désaccords ultimes ? Non. Donc, tout va bien. Donc, voilà. Donc, vous allez faire passer vos feuilles de vote. J'imagine qu'il n'y a pas d'intervention sur les autres points. Oh là là ! Sandrine Bernard. Allez, nous allons avoir le plaisir de t'entendre. Est-ce qu'on peut porter un micro à Sandrine Bernard. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - « Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs pour ceux qui sont encore présents parmi nous. Nous voterons contre les points 4 et 6, les frais de représentation et l'augmentation des tarifs du CMS (Centre Municipal de Santé) et contre le point 19. Et c'est sur ce point-là que je souhaite dire quelques mots d'explications. Les vacataires sont des personnes auxquelles les collectivités peuvent faire appel pour réaliser des tâches précises et limitées dans le temps, soit des tâches ponctuelles et exceptionnelles, soit des tâches qui présentent un caractère d'urgence. Ces vacataires sont rémunérés à la tâche, strictement, sans droit à préparation, sans droit à formation, sans paiement des arrêts maladie ou sans paiement des congés payés. Or, à Ivry, un certain nombre de personnels qui occupent des emplois quasiment à temps plein et depuis pour certains plusieurs années sont employés comme vacataires. Donc, je pense que le rapport qui nous est présenté est quelque peu court puisqu'on a un certain nombre là uniquement des grades et des heures, qu'il n'est pas révélateur de la situation. Et je tenais à dire qu'il est possible de contractualiser ces personnes-là, même à temps partiel et même de façon discontinue et que ce serait évidemment souhaitable pour une bonne partie d'entre eux. Je pense par exemple à ceux qui s'occupent de nos enfants. Voilà ! Donc, nous voterons contre ce rapport d'activité, volume d'activité annuelle pour le personnel vacataire. Merci. »

**M. BOUYSSOU.** - « Bien. Écoute, nous enregistrons ces votes. Ce n'est pas des questionnements d'ailleurs. C'est une prise de position qui est prise en compte et entendue par cette assemblée communale. M. Bouillaud. »

**M. BOUILLAUD.** - « Merci. C'est une question très rapide. Ça concerne le point n° 3 sur la création de la commission communale pour l'accessibilité. Est-ce que ce soir on prend juste en délibération la création de la commission et quand est-ce qu'on décidera qui siègera à cette commission ? C'était principalement ça ma question. »

**M. BOUYSSOU.** - « C'est juste une modification de la délibération initiale. Les désignations ont été faites par arrêté et là, il s'agit d'une modification de la délibération initiale pour la mettre en conformité. Donc, l'arrêté a été pris. Par contre, je n'ai plus en tête qui est membre de cette commission d'accessibilité. On ne l'a pas là. Ce sont des membres de l'exécutif municipal. Il y a Saïd Hefad bien sûr qui préside cette commission, mais il y a aussi des membres de l'opposition. Marie Pieron, Catherine Vivien. Et il me semble que vous êtes représentés dans cette commission. On est d'accord. Donc, pourquoi vous me posez la question ? (Rire) Vous aviez déjà la réponse. C'est vraiment pour me faire parler. Ah, d'accord. Donc, c'est la délibération qui a changé, ce n'est pas les membres. L'arrêté pris est maintenu. Voilà ! Merci. D'autres ? Fabienne Oudart. »

**Mme OUDART.** - « Juste une question par rapport à ce que vient de dire Sandrine Bernard. Est-ce qu'elle peut être plus explicite par rapport au nombre de vacataires qui sont employés de longue date sur la ville ? Parce que là, si je lis ça, en fait, ce n'est pas très clair ce que tu viens de dire et enfin, j'aimerais bien que tu sois plus explicite pour éclairer peut-être mon vote. »

**Mme BERNARD Sandrine.** - « Volontiers, mais le nombre de vacataires, c'est vous qui pouvez nous le dire. Par contre, effectivement... »

**Mme OUDART.** - « Ce que tu induis n'est pas... ce que tu dis... »

**Mme BERNARD Sandrine.** - « *Oui, ce n'est pas explicite.* »

**Mme OUDART.** - « *Voilà !* »

**Mme BERNARD Sandrine.** - « *Il y a des vacataires qui travaillent par exemple dans les centres de loisirs ou pour la restauration qui sont recrutés et payés à la tâche, donc qui n'ont pas droit aux congés payés. Ce sont des conditions de travail qui ne sont pas satisfaisantes. Et pour certains d'entre eux, ils sont recrutés depuis des années. C'est-à-dire qu'ils viennent tous les midis ou pendant toutes les vacances scolaires ou sur tous les temps périscolaires depuis des années. Donc, ils pourraient être contractualisés. Le nombre, c'est vous qui pouvez nous le dire. Je ne vais pas faire le tour des écoles pour les recenser. Mais si vous le souhaitez, je peux le faire.* »

**Mme OUDART.** - « *Ce que tu induis...* »

**M. BOUYSSOU.** - « *Les copines, ce n'est pas parce que je n'ai plus le petit bouton poussoir qui me permet de vous couper la parole et vu l'heure tardive, ça devient l'anarchie complète dans ce Conseil. S'il vous plaît ! Donc, ce que je vous propose, on ne va pas entamer un débat sur un sujet aussi important et qui effectivement en bout de chaîne à des impacts sur la vie quotidienne de salariés municipaux. C'est une question tout à fait importante et sérieuse que je ne propose pas que nous traitions à la hussarde de cette manière-là. Donc je vais demander à Daniel Mayet de se rapprocher de l'administration, de la DRH, de nous produire un rapport plus précis que l'exposé des motifs qui est là et ce rapport sera transmis sous le contrôle de l'administration qui me le rappellera parce que, moi, peut-être que demain matin, je serai passé à autre chose dans ma vie, et ce rapport vous sera transmis avant le prochain Conseil Municipal. Voilà ! On fait comme ça et puis comme ça, vous aurez des réponses. Voilà ! Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Eh bien donc, la séance est levée. Je vous remercie.* »

LE CONSEIL,

1/ PREND ACTE de la désignation des membres des commissions municipales comme suit :

<b>MOYENS : finances, moyens logistiques, personnel, TIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Daniel MAYET</li> <li>➤ Jacqueline SPIRO</li> <li>➤ Romain MARCHAND</li> <li>➤ Séverine PETER</li> <li>➤ Mehdy BELABBAS</li> <li>➤ Pierre CHIESA</li> <li>➤ Stéphane PRAT</li> <li>➤ Pierre MARTINEZ</li> <li>➤ Sébastien BOUILLAUD</li> <li>➤ Alexandre VALLAT SIRIYOTHA</li> </ul>
<b>ACCES AU SAVOIR ET AUX CONNAISSANCES : culture, culture scientifique, sport, éducation, enfance, petite enfance, restauration scolaire, vacances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Méhadée BERNARD</li> <li>➤ Fabienne OUDART</li> <li>➤ Ali ALGUL</li> <li>➤ Fanny SIZORN</li> <li>➤ Tariq AIT AMARA</li> <li>➤ Nicole POLIAN</li> <li>➤ Evelyne LESENS</li> <li>➤ Arthur RIEDACKER</li> <li>➤ Annie Paule APPOLAIRE</li> <li>➤ Sandrine BERNARD</li> </ul>

<b>CITOYENNETE : démocratie, vie associative, solidarité internationale, quartiers, discriminations, accès aux droits, communication, prévention, affaires civiles et juridiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sarah MISSLIN</li> <li>➤ Olivier BEAUBILLARD</li> <li>➤ Séverine PETER</li> <li>➤ Bozena WOJCIECHOWSKI</li> <li>➤ Saïd HEFAD</li> <li>➤ Sabrina SEBAIHI</li> <li>➤ Josée RODRIGUO</li> <li>➤ Marie ANDRIA</li> <li>➤ Sigrid BAILLON</li> <li>➤ Mehdy BELABBAS</li> </ul>
<b>SOLIDARITE : Action sociale, handicap, retraités, santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Marie PIERON</li> <li>➤ Mourad TAGZOUT</li> <li>➤ Mehdi MOKRANI</li> <li>➤ Patricia GAMBIASIO</li> <li>➤ Saïd HEFAD</li> <li>➤ Catherine VIVIEN</li> <li>➤ Tariq AIT AMARA</li> <li>➤ Evelyne LESENS</li> <li>➤ Annie LE FRANC</li> <li>➤ Sigrid BAILLON</li> </ul>
<b>DEVELOPPEMENT DE LA VILLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ouarda KIROUANE</li> <li>➤ Mourad TAGZOUT</li> <li>➤ Jacqueline SPIRO</li> <li>➤ Romain MARCHAND</li> <li>➤ Pierre MARTINEZ</li> <li>➤ Stéphane PRAT</li> <li>➤ Pierre CHIESA</li> <li>➤ Régis LECLERCQ</li> <li>➤ Thérèse POURRIOT</li> <li>➤ Olivier BEAUBILLARD</li> </ul>
<b>JEUNESSE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fabienne OUDART</li> <li>➤ Méhadée BERNARD</li> <li>➤ Bahri SEBKHI</li> <li>➤ Sarah MISSLIN</li> <li>➤ Romain ZAVALLONE</li> <li>➤ Sabrina SEBAIHI</li> <li>➤ Tariq AIT AMARA</li> <li>➤ Atef RHOUMA</li> <li>➤ Valentin AUBRY</li> <li>➤ Sandrine BERNARD</li> </ul>

(affaire non sujette à une vote)

2/ PREND ACTE de la désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO), comme suit :

<u>Titulaires :</u> - Séverine PETER - Daniel MAYET - Atef RHOUMA - Arthur RIEDACKER - Sébastien BOUILLAUD	<u>Suppléants :</u> - Mehdi MOKRANI - Romain MARCHAND - Sabrina SEBAIHI - Méhadée BERNARD - Régis LECLERCQ
---	---

(affaire non sujette à une vote)

**3/ ABROGE** la délibération du 29 avril 2014 procédant à la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, **CREE** une commission communale pour l'accessibilité et **PRECISE** que ladite commission établira un rapport annuel sur l'état d'accessibilité de la ville, faisant toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, lequel sera présenté au Conseil Municipal, transmis au représentant de l'Etat dans le Département, au Président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

(unanimité)

**4/ FIXE** à une somme forfaitaire de 13 720 €, le montant de l'indemnité annuelle versée au Maire pour frais de représentation et DIT que cette indemnité sera par principe versée en une seule fois et que, pour la période courante du 10 avril au 31 décembre 2015, elle sera calculée au prorata.

(33 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**5/ DECIDE** de constituer une provision pour contentieux d'un montant de 50 000 € dans le cadre de l'affaire opposant un ancien agent communal à la Commune.

(33 voix pour, 6 voix contre : M LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**6/ FIXE**, à compter du 1er mai 2015, les tarifs hors nomenclature Sécurité Sociale des actes dentaires applicables aux patients du centre municipal de santé.

(39 voix pour et 4 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**7/ FIXE** pour la saison 2015/2016 la participation financière des familles par sortie familiale.

(unanimité)

**8/ ABROGE** la délibération du 12 février 2015 accordant la garantie communale à Coopimmo pour le remboursement d'un montant total de 2 387 800 € qu'elle se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif et **ACCORDE** la garantie communale à la SCI IVRY Lamant Coutant pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 387 800 € qu'elle se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif pour la construction de 15 logements en PSLA sis 25/39 bis rue Marcel Lamant à Ivry-sur-Seine.

(37 voix pour et 6 voix contre : M LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**9/ APPROUVE** le dossier de modification du Plan local d'urbanisme, **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et **PRECISE** que la présente délibération et le dossier de modification du Plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

(33 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**10/ APPROUVE** la cession par la Commune à SADEV94, concessionnaire de l'opération d'aménagement dénommée ZAC « Ivry-Confluences », des lots de copropriété n° 6 et 8 sis 21 rue Emile Blin, parcelle cadastrée section AS n° 115 à Ivry-sur Seine, au prix de 238 128,36 €.

(25 voix pour, 16 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mmes RODRIGO, POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON et 2 abstentions : MM. RHOUMA, HE FAD)

**11/ APPROUVE** le contrat de prêt à usage au profit de l'Association Diocésaine de Créteil et de l'Association « des amis de Madeleine Delbrêl » de l'ensemble immobilier situé 11 rue Raspail à Ivry-sur-Seine (94200), parcelle cadastrée section AO n° 5, d'une superficie de 873 m<sup>2</sup> et PRECISE que ledit contrat de prêt à usage entrera en vigueur à compter de sa signature, et ce, pendant une durée maximale de quinze ans.

(37 voix pour et 6 abstentions : M LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**12/ APPROUVE** la convention de transfert de gestion patrimoniale au profit de la société SADEV94 concernant les parcelles sises, 25 rue Pierre Rigaud à Ivry-sur-Seine, cadastrées section AT n° 2 et AT n° 44 pour une superficie de 218 m<sup>2</sup>, afin d'éviter tout risque d'implantation illicite et d'y pratiquer temporairement du relogement.

(25 voix pour, 16 voix contre : LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mmes RODRIGO, POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON et 2 abstentions : MM. RHOUMA, HE FAD)

**13/ APPROUVE** la demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale pour 2015 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de quartier Plateau Monmousseau à Ivry-sur-Seine ainsi que la demande d'agrément « Animation Collective Familles » et SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toutes les démarches potentiels à l'obtention de ces subventions.

(unanimité)

**14/ DECIDE** d'engager la Commune dans la procédure de renouvellement du label UNICEF « Ville amie des enfants ».

(unanimité)

**15/ APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service « Accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire Adolescents » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF'94).

(unanimité)

**16/ APPROUVE** la convention d'objectifs pluriannuelle pour l'année 2015 / 2017 et son annexe à passer avec l'association « les Bergers en scène », PRECISE que pour 2015, le montant de la subvention accordée par la Ville à l'association est de 121 000 € et FIXE la participation de l'association à la restauration calculée sur la base du nombre de repas commandés.

(37 voix pour et 6 voix contre : M LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**17/ APPROUVE** la poursuite du programme de prévention et de dépistage du cancer du sein au Centre Municipal de Santé ainsi que la convention correspondante avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne.

(unanimité)

**18A/ DECIDE** la création de 16 postes (1 poste d'adjoint administratif 2ème classe, 1 poste Directeur Territorial, 4 postes d'adjoint technique territorial 2ème classe, 1 poste d'agent de maîtrise, 1 poste d'animateur territorial, 1 poste d'auxiliaire de puériculture territoriale 1ère classe, 4 postes d'auxiliaire de puériculture principale 2ème classe, 1 poste d'éducateur de jeunes enfants, 1 poste de puériculteur classe normale, 1 poste d'agent social de 1ère classe) et la suppression d'1 poste d'attaché principal à compter du 1er mai 2015.

(37 voix pour et 6 voix contre : M LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**18B/** DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 44 mois d'agent social 2<sup>ème</sup> classe,
- 3 mois d'auxiliaire de soins 1ère classe,
- 62 mois d'adjoint technique 2ème classe,
- 8 mois d'adjoint d'animation 2ème classe,
- 20 mois d'éducateur des activités physiques et sportives (APS) 2ème classe,
- 5 mois d'aide opérateur des activités physiques et sportives (APS).

DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 12 mois d'adjoint administratif,
- 6 mois d'auxiliaire de puériculture 1ère classe,
- 12 mois éducateurs jeunes enfants,
- 6 mois puériculteur,
- 6 mois animateur territorial,
- 6 mois adjoint d'animation.

(37 voix pour et 6 voix contre : M LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**19/** FIXE, pour l'année 2015 le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et services.

(33 voix pour, 4 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : M LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**20/** APPROUVE la convention d'objectifs avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) pour l'année 2015 et PRECISE que la Ville verse au CASC une subvention de 318 000 € pour l'année 2015.

(37 voix pour et 6 abstentions : M LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**20B/** EST INFORME de la mise à disposition d'un agent auprès du comité d'activités sociale et culturelles (CASC) de la ville d'Ivry-sur-Seine.

(pas de vote - information)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2015.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À MINUIT

LE SECRÉTAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU